

Les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale s'élevaient à 20,1 milliards d'euros en 2014 (tableau 1). Elles représentent 2,9 % du total des prestations sociales en 2014 et se composent :

- du revenu de solidarité active (RSA), qui représente 61 % des prestations du risque : 10,0 milliards au titre du RSA socle (versé par les départements), 1,9 milliard au titre du RSA activité et 0,4 milliard au titre de la prime de Noël (financés par l'État). Le **RSA socle** s'adresse aux personnes n'exerçant aucune activité ou travaillant un nombre d'heures très réduit, et n'ayant pas ou plus de droit au chômage. Le **RSA activité** (dont le montant est égal au montant forfaitaire du RSA socle, déduction faite d'une fraction des revenus d'activité du foyer bénéficiaire) concerne les personnes exerçant une activité, même partielle, mais percevant des revenus modestes. Il est possible de cumuler RSA socle et RSA activité si les revenus d'activité perçus sont très faibles et maintiennent les ressources en dessous d'un certain plafond ;
- de la **prime pour l'emploi** (PPE), qui représente 2,2 milliards d'euros. Versé par l'État, ce crédit d'impôt destiné aux contribuables en activité et percevant de faibles revenus a été instauré en 2001. La PPE et le RSA activité sont intégralement remplacés depuis le 1^{er} janvier 2016 par la prime d'activité ;
- des prestations versées par les **centres communaux et intercommunaux d'action sociale** (CCAS-CIAS) qui s'élevaient à près de 2,3 milliards d'euros ;
- des autres prestations versées par les administrations publiques, pour 0,6 milliard. Il s'agit notamment de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) ;
- des prestations versées par les ISBLSM (2,6 milliards), seul régime du secteur privé intervenant sur le risque pauvreté-exclusion sociale. Celles-ci recouvrent principalement les aides liées à l'hébergement des personnes en situation précaire.

La couverture du risque pauvreté-exclusion sociale est donc essentiellement assurée par les administrations publiques, dont l'État (25 %) et les administrations publiques locales (62 % dont 51 % pour les départements et 11 % pour les communes).

Une croissance portée par les dépenses de RSA

En 2014, les prestations versées au titre du risque pauvreté-exclusion sociale augmentent de 5,2 % (après +2,5 % en 2013 et +2,6 % en 2012 – graphique 1).

Représentant 61 % des dépenses du risque pauvreté-exclusion sociale, les dépenses de RSA augmentent de 9,6 % (après +8,3 % en 2013) et contribuent pour 106 % à la croissance globale. La

hausse des dépenses de RSA activité (13,2 % en 2014) est particulièrement forte.

Les dépenses de RSA socle (81 % des dépenses totales du RSA) augmentent de 9,0 % en 2014. Cette dynamique fait notamment suite à la revalorisation exceptionnelle de +2,0 % intervenue en septembre 2014, en plus de la revalorisation annuelle de janvier (+1,3 %). En effet, dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013, une revalorisation de 10 % sur cinq ans du RSA socle (en plus de l'indexation annuelle du barème) est en cours. Le barème du RSA activité (soit 15 % des dépenses totales du RSA), articulé avec celui du RSA socle, est également touché par ce relèvement. Enfin, les versements de la prime de Noël ont augmenté de 8,2 %.

Le relèvement du montant forfaitaire du RSA socle a conduit à une hausse du nombre total de bénéficiaires en 2014 (+5,8 %, après +5,5 % en 2013 – tableau 2), à la suite du relèvement des plafonds. Toutefois, l'amélioration de la conjoncture économique se traduisant par une plus faible croissance du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois depuis juin 2013 (*cf.* fiche 1) explique que le nombre de bénéficiaires du RSA socle (n'exerçant aucune activité précédemment) a augmenté à un rythme plus faible en 2014 (+3,8 %, après 6,1 % en 2013) [1]. Le nombre de bénéficiaires du RSA activité seul s'effectue à un rythme plus élevé en 2014 (+9,9 %, après 3,3 % en 2013). Par ailleurs, la montée en charge du RSA à Mayotte et la suppression du revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) depuis le 31 mai 2013 dans les DOM – dont une partie des allocataires bénéficie désormais du RSA activité – participent également à l'augmentation du nombre de bénéficiaires en 2014 dans les DOM (+5,2 %).

Les dépenses au titre de la prime pour l'emploi diminuent

La prime pour l'emploi (PPE), en baisse de 6,1 % par rapport à 2013, contribue négativement à l'évolution de la masse globale des prestations servies. Cette évolution s'explique par la baisse continue du nombre de foyers fiscaux bénéficiant de la PPE (-6,4 % en 2014) en raison du gel de son barème depuis 2008 après l'instauration du RSA [2].

Hors RSA et PPE, les dépenses augmentent de 1,0 %

Prises globalement, les prestations autres que le RSA et la PPE s'élevaient à 5,6 milliards d'euros, soit une hausse de 1,0 %. En particulier, les prestations des CCAS-CIAS sont en hausse de 1,6 %.

Pour en savoir plus

[1] CAF, 2015, « Les foyers bénéficiaires du RSA, 2,43 millions fin décembre 2014 », *RSA conjoncture* n°9.

[2] Lelièvre M. (dir), 2015, *Minima sociaux et prestations sociales – édition 2015*, DREES, coll. Études et statistiques.

d'Isanto A. et Reduron V., 2016, « La croissance du nombre d'allocataires du RSA diminue mais reste élevée », *Études et Résultats*, DREES, n°956, mars.

« Le risque exclusion sociale en Europe », dans cet ouvrage.

Tableau 1 Les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale

Montants en millions d'euros, évolutions en %

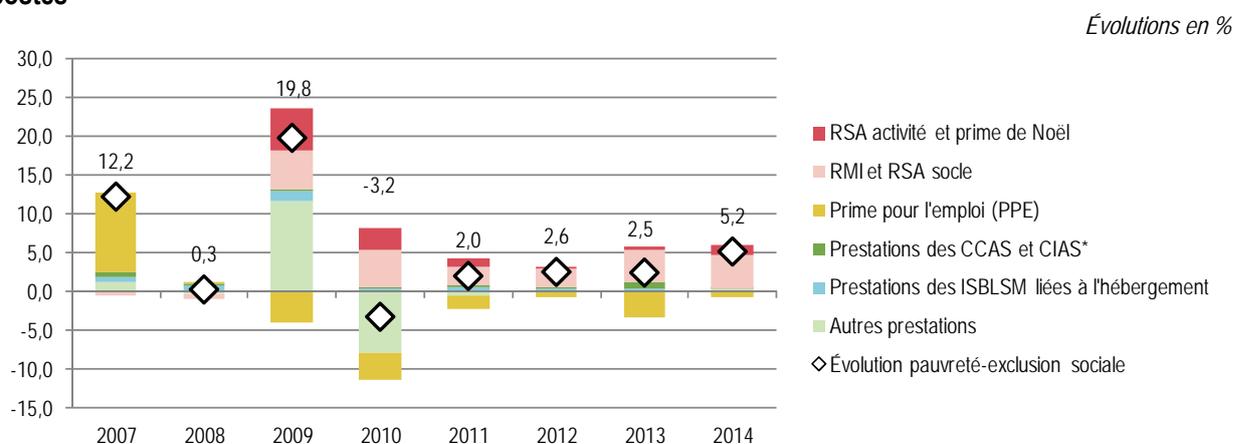
	2010	2011	2012	2013	2014	14/13
Administrations de sécurité sociale	51	29	55	54	59	8,8
Administration publique centrale	5 720	5 510	5 431	4 866	4 993	2,6
RSA activité	1 343	1 550	1 578	1 685	1 908	13,2
Prime de Noël*	379	363	384	400	433	8,2
Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA)	112	94	97	52	-	-
Prime pour l'emploi (PPE)	3 427	3 099	2 990	2 353	2 209	-6,1
Autres prestations (aide personnalisée de retour à l'emploi ...)	459	404	382	376	444	18,2
Administration publique locale	9 734	10 219	10 672	11 592	12 444	7,3
RMI et RSA socle**	7 566	7 989	8 416	9 154	9 979	9,0
Prestations des CCAS et CIAS	1 966	2 025	2 077	2 249	2 286	1,6
Autres prestations	202	205	179	189	179	-5,6
Institutions sans but lucratif au service des ménages	2 351	2 463	2 529	2 637	2 646	0,3
Prestations des ISBLSM liées à l'hébergement	1 522	1 613	1 658	1 728	1 722	-0,3
Action sociale des ISBLSM	524	538	551	579	585	1,0
Autres prestations	305	312	320	330	339	2,7
TOTAL	17 857	18 221	18 687	19 149	20 142	5,2

* La prime accordée à Noël est versée par Pôle emploi et par les Caisses d'allocations familiales, mais financée par l'État.

** Y compris revenu minimum d'insertion (RMI) jusqu'en 2010.

Note > La totalité du montant des crédits d'impôts couvrant les risques sociaux sont désormais enregistrés en prestations dans les comptes de la protection sociale (cf. annexe 1).

Source > DREES-CPS.

Graphique 1 Évolution globale du risque pauvreté-exclusion sociale et contributions des différents postes

* Centres communaux d'action sociale – Centres intercommunaux d'action sociale.

Note > Le crédit d'impôt exceptionnel aux ménages modestes, mesure ponctuelle de 2009 qui se chiffre à 1 milliard d'euros, comptabilisée dans le poste « autres prestations », explique une partie de la forte hausse de 2009 et de la baisse de 2010.

Source > DREES-CPS.

Tableau 2 Nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active et de la prime pour l'emploi

En milliers, évolutions en %

	2010	2011	2012	2013	2014	14/13
Nombre de bénéficiaires du RSA	1 834	2 068	2 175	2 295	2 428	5,8
<i>RSA socle seul</i>	<i>1 168</i>	<i>1 359</i>	<i>1 449</i>	<i>1 538</i>	<i>1 597</i>	<i>3,8</i>
<i>RSA activité seul</i>	<i>460</i>	<i>479</i>	<i>488</i>	<i>504</i>	<i>554</i>	<i>9,9</i>
<i>RSA socle + activité</i>	<i>206</i>	<i>230</i>	<i>238</i>	<i>253</i>	<i>277</i>	<i>9,5</i>
Nombre de foyers fiscaux bénéficiaires de la PPE	7 540	6 760	6 325	5 871	5 495	-6,4

Note > Le nombre de bénéficiaires du RSA est comptabilisé au 31 décembre de chaque année ; le nombre de foyers bénéficiaires de la PPE est comptabilisé pour chaque année fiscale.

Champ > France entière, tous régimes.

Sources > CNAF pour le RSA ; DGFIP pour la PPE.